

L'Union Française des Consommateurs (UFC-Que Choisir) d'Orléans avait fait une enquête sur les frais et la mobilité bancaires au terme de laquelle il apparaissait que « *nombre d'établissements bancaires ne joueraient pas le jeu de la concurrence et opposeraient de multiples obstacles lorsqu'un client souhaite changer de banque* ».

A la suite de cette enquête, Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, par une question parlementaire.

Christine Lagarde vient de lui répondre notamment que la mise en œuvre des engagements pris par les banques en 2008 a donné lieu à un jugement « mitigé » du Comité Consultatif des Services Financiers « *comme le souligne son avis publié le 14 décembre 2010* ». Elle ajoute que « *les associations de consommateurs considèrent que ces engagements n'ont pas été respectés* ». Elle conclut que « *le ministre suit avec la plus grande attention le respect par les banques de leurs engagements en matière de mobilité. A son initiative, un dispositif a été mis en place dans le cadre de la loi de régulation bancaire et financière pour permettre un audit par l'autorité de contrôle prudentiel des engagements pris* ».

Jean-Pierre Sueur continuera de suivre cette question avec vigilance.

>> [Lire la question écrite et la réponse.](#)